

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLOTOURISME

12, rue Louis Bertrand - CS 80045 - 94207 Ivry-sur-Seine Cedex - Métro ligne 7, station Pierre et Marie Curie
Tél. : 01 56 20 88 88 - Fax : 01 56 20 88 99 - Internet : www.ffct.org - E-mail : info@ffct.org

Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
Agréée du ministère des Sports depuis le 30/11/1964
Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
Délégation par l'Etat pour l'activité «Cyclotourisme» depuis le 4/04/2006



Ivry-sur-Seine, le 5 février 2015

Destinataires :
Structures de la FFCT

DL/MCD N°15057

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

La Fédération vient de signer une convention avec France Alzheimer (FA). Cette convention a pour but de mettre en place des animations pour progresser contre la maladie et ses formes apparentées ou soutenir ceux qui en sont atteints, en s'appuyant sur nos valeurs communes, convivialité, solidarité, partage et entraides.

Nous savons que des Clubs et des Comités départementaux sont déjà engagés autour de causes différentes et diverses. C'est pourquoi je précise qu'il n'y a ici, aucune obligation imposée par la FFCT. Si vous êtes sollicités par le niveau départemental FA, vous avez toute liberté pour y répondre ou pas. Votre collaboration se fera à une date que vous déterminerez avec le correspondant FA. Ce peut être un club ou un Codep selon vos possibilités et disponibilités.

Nous avons retenu la forme la plus simple d'une organisation par un point de concentration en un lieu que vous choisirez également. Si vous optez pour une autre forme d'organisation vous êtes également libres de ce choix. La seule et unique contrainte sera de faire savoir à la FFCT, comme le feront vos correspondants FA auprès de leur association nationale, la manifestation qui aura été retenue et validée. Ceci à seule fin de déterminer le nombre d'actions réalisées dans une année.

Il est bien évident que si des clubs ou un Codep ont déjà mis en place une action pour cette cause, elle entrera automatiquement dans cette démarche et sera reconnue et comptabilisée.

Prochainement, après cette première information, un courrier conjoint FA/FFCT vous parviendra pour officialiser cette démarche.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement utile si nécessaire. Mais vous l'aurez compris, cela ne peut se faire que dans la simplicité, sans contrainte et en fonction des accords locaux sur les conditions de mise en œuvre de cette action commune.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes amitiés cyclotouristes. »

Dominique Lamouller
Président de la FF Cyclotourisme

